



COMMUNIQUÉ

COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC Division de Québec

Québec le 26 juin 2020

Communiqué – Version 17

La Cour supérieure, division de Québec, a dû réduire ses activités régulières pour la période **du 16 mars au 3 juillet 2020 inclusivement**. Voici l'essentiel de ce que vous devez savoir :

- depuis le 1^{er} juin 2020, les activités ont graduellement repris dans les différents palais de justice de la division de Québec;
- tous les intervenants judiciaires doivent respecter les consignes locales de distanciation inscrites dans chacun des palais de justice, et les présentations virtuelles demeurent fortement encouragées;
- les délais demeurent suspendus jusqu'à nouvel ordre, et aucune demande de prolongation ou de suspension n'est encore utile ou nécessaire : un ajustement unique sera apporté aux dates inscrites à vos protocoles, selon des modalités à vous être précisées;
- toutes les dates d'audience fixées entre le 16 mars et le 3 juillet 2020 ont été reportées *sine die*; les modalités de fixation des nouvelles dates vous seront communiquées par les juges coordonnateurs des districts;
- depuis le 15 juin 2020, le ministère de la Justice a mis en ligne sa nouvelle plateforme du greffe numérique (www.justice.gouv.qc.ca/greffenumerique).

| | TYPES DE DOSSIERS | CANAL DE TRANSMISSION |
|-----|--|--|
| I. | Pour tous les districts de la division | |
| | A. Les dossiers urgents, contestés ou non (entendus jusqu'au 3 juillet 2020) : <ul style="list-style-type: none">– les demandes urgentes de toute nature (en matière civile et commerciale);– les demandes de soins (par visioconférence, sauf exception). | Avant signification/notification, transmettre à conferenceqc@judex.qc.ca . |
| | B. Élargissement (entendus jusqu'au 3 juillet 2020) : <p>Toutes les dates ont été comblées.</p> <p>Veuillez maintenant transmettre vos demandes en suivant le processus mis en place pour les audiences qui auront lieu à partir du 6 juillet 2020 dans vos districts respectifs.</p> | |
| | C. Les demandes non contestées, en matière criminelle. | Transmettre au juge raymond-w.pronovost@judex.qc.ca . |
| II. | Pour tous les districts, <u>sauf Québec</u> | |
| | D. Tous les autres types de dossiers. | Selon les directives locales instaurées par les juges coordonnateurs des districts. |

| | | |
|------|---------------------------------------|--|
| III. | Pour le district de Québec | |
| | E. Tous les autres types de dossiers. | Selon l' <i>Avis de reprise graduelle</i> joint en annexe. |

Le présent message sera ajusté sur une base hebdomadaire.

Catherine La Rosa, juge en chef associée